

**Animation du Portail « Droit et Gouvernance »
BULLETIN « EAU »
1^{er} septembre – 30 septembre 2013**



Association pour la promotion du droit international*

Centre de droit international
15 quai Claude Bernard
69007 LYON
Tel : 04 78 78 73 52
Fax : 04 26 31 85 24
apdi.lyon@gmail.com

* Bulletin rédigé par Jean-Emmanuel Medina, Docteur en droit international, chercheur au Centre de Droit international de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

SOMMAIRE

1- INTERNATIONAL	3
2- EUROPE	4
3- FRANCE.....	5

1- International

- **Semaine mondiale de l'eau 2013 (World water week) : participation remarquée des acteurs français**

La Semaine Mondiale de l'Eau (World Water Week) s'est tenue du 1er au 6 septembre 2013 à Stockholm (Suède). Organisée par l'Institut International de l'Eau de Stockholm (Stockholm International Water Institute, SIWI), ce rendez-vous annuel international, a eu pour thème : « Coopération dans le domaine de l'Eau - Construction de Partenariats », reprenant ainsi celui choisi par les Nations Unies pour faire de 2013, l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (Résolution A/RES/65/154).

La présence des acteurs français lors de cet événement a été marquée par l'organisation d'un événement parallèle, le jeudi 5 Septembre 2013 ayant pour thème : « Climate uncertainty in water resources planning & management ».

Organisé par le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) conjointement avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), le Programme Hydrologique International (PHI) de l'UNESCO et l'Alliance for Global Water Adaptation (AGWA), l'événement a mis en exergue la nécessité de créer des relations plus étroites entre les différents acteurs afin de faciliter l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique et rendre plus efficace la gestion de l'eau.

<http://programme.worldwaterweek.org/event/climate-uncertainty-in-2885>

- **La Commission économique pour l'Europe au Kirghizistan : une meilleure compréhension du droit international de l'eau**

La Commission économique pour l'Europe des Nations unies a organisée à Issyk Koul au Kirghizistan, les 12 et 13 Septembre 2013, un séminaire national sur le droit international de l'eau en coopération avec le Département de la gestion de l'eau du ministère de l'Agriculture du Kirghizistan. Une délégation du Tadjikistan, soutenu par le Ministère des Affaires étrangères de la Norvège, a également participé au sommet.

La coopération du Kirghizistan avec les pays voisins est cruciale pour la stabilité et la prospérité dans cette région vaste et très montagneuse où il n'est pas aisé de réguler le débit de l'eau à des fins multiples (production hydroélectrique, irrigation, protection contre les inondations) et d'assurer en même temps la préservation des écosystèmes vitaux.

Organisé dans le cadre du programme intitulé " *Dialogue et coopération régionale sur la gestion des ressources en eau en Asie centrale* " (Phase II) et financé par l'Agence allemande pour la coopération internationale dans le cadre du " *Berlin Water Process* ", le séminaire a porté un éclairage pédagogique et didactique sur le droit international de l'eau en insistant notamment sur l'importance de son respect dans le renforcement de la coopération transfrontalière.

<http://www.unece.org/unece-main/info-resources/presscurrent-press-h/environment/2013/unece-helps-kyrgyzstan-to-improve-understanding-of-international->

water-law/unece-helps-kyrgyzstan-to-improve-understanding-of-international-water-law.html

- **Cinquième (SACOSAN) - Conférence sud-asiatique sur l'assainissement - du 22 au 24 Octobre 2013 au Népal**

Le cinquième SACOSAN - South Asian Conference on Sanitation - (Conférence sud-asiatique sur l'assainissement) aura lieu dans la capitale népalaise (Katmandou) du 22 au 24 octobre 2013, avec pour thème : "l'assainissement pour tous : tous pour l'assainissement".

Organisé pour la première fois en 2003, le SACOSAN réunit l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka. Ce forum régional vise à renforcer les conditions d'une meilleure gestion des politiques en matière d'assainissement. Plus largement encore, l'objectif est de promouvoir l'hygiène dans toute l'Asie du Sud et d'améliorer la qualité de vie des populations dont l'accès à l'eau potable reste encore limité.

<http://www.sacosanv.gov.np/sacosan/>

2- Europe

- **Directive 2013/39/UE sur l'eau : nouvelles substances prioritaires ajoutées**

Le 12 août 2013, la directive 2013/39/UE du Parlement européen et du Conseil, modifiant les directives 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et 2008/105/CE du 16 décembre 2008 en ce qui concerne les substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau, a été adoptée.

Cette nouvelle directive ajoute douze nouvelles substances afin de compléter la liste des 33 substances prioritaires pour lesquelles les Etats membres doivent respecter des normes de qualité environnementale.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:226:0001:0017:FR:PDF>

- **Mise en garde lancée par l'OCDE quant à l'utilisation de l'eau en Europe**

Le 2 septembre 2013, l'OCDE a publié un rapport de 165 pages intitulé « *Water Security for Better Lives* ». L'organisation a examiné les questions relatives à la sécurité de l'eau (pénurie d'eau, l'excès d'eau, qualité de l'eau insuffisante, la résilience des systèmes d'eau douce) en fournissant une approche fondée sur les risques. Le rapport établit un processus analytique en trois étapes afin de « savoir », « cibler » et « gérer » les risques liés à l'eau.

La publication fournit des réflexions et des orientations sur l'utilisation des instruments fondés sur le marché et met en perspective les liens complexes qui existent entre la sécurité de l'eau et d'autres objectifs, tels que la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Par ailleurs, l'OCDE demande aux gouvernements d'accélérer leurs mesures visant à améliorer l'efficacité des systèmes de gestion de l'eau. Ainsi, pour l'Organisation « *des exigences plus strictes sont nécessaires dans certains cas. Des zones protégées doivent être*

introduites pour la préservation d'habitats de zones humides uniques et de valeur, de ressources en eau potable et d'eaux de baignade ». A cet égard, la France est prise en exemple, même si des progrès doivent toujours être réalisés, notamment en matière de protection de la qualité de l'eau potable.

<http://www.oecd.org/env/resources/watersecurity.htm>

3- France

- Résultat de la consultation bassin Loire-Bretagne (France) sur l'eau : près de 6000 contributions !

Le numéro n°71 de la lettre de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dévoile les résultats de la consultation organisée, du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, auprès des habitants et des acteurs du bassin Loire-Bretagne. Cette participation a été acquise grâce à l'effort de près de 400 acteurs-partenaires qui se sont mobilisés afin de faire connaître cette consultation régionale.

5661 habitants ont répondu au questionnaire de consultation du bassin Loire-Bretagne, dont l'analyse des résultats a été confiée à l'institut de sondage IFOP.

L'affluence et la richesse des contributions montrent que les citoyens sont de plus en plus sensibilisés aux problématiques de l'eau. En effet, neuf personnes sur dix partagent les grands enjeux identifiés par le comité de bassin.

Les contributeurs ont proposé des modifications sur la formulation des enjeux ou sur les pistes d'action à entreprendre. Les contributions écrites (2400 remarques) ont fait l'objet d'une compilation dont le contenu a enrichi le document des " Questions importantes ". Ainsi modifié, ce document sert de base pour construire le projet de reconquête d'un bon état des eaux pour la période 2016-2021, aussi appelé : " Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ". Cet instrument fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales afin de garantir dans l'intérêt général, une gestion équilibrée de la ressource en eau.

http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2016_2021/consultation_2012-2013

http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/lettre_info/lettre_info_71.pdf

- Guide d'accompagnement relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines

La Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature, a publié un guide d'accompagnement relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines à destination des communes, de leurs établissements publics de coopération intercommunale ou des syndicats mixtes dotés de la compétence " eaux pluviales ".

Fort de ses 93 pages, le document présente, sous forme de fiches, les tâches à effectuer afin de mettre en place la taxe pour la gestion des eaux pluviales. Il précise aux élus et aux agents des services des collectivités, l'intérêt et les modalités d'application pour la mise en place de

la taxe pour la gestion des eaux pluviales qui s'inscrit dans une démarche globale de meilleure gestion des eaux pluviales urbaines.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mise-en-place-de-la-taxe-pour-la.html>

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/OK_Complet-12025_accomp_taxe_fluvial_monte_1_-2.pdf

- **Consultation publique en matière de protection des eaux contre la pollution par les phosphates et composés du phosphore dans les détergents destinés aux consommateurs**

Une consultation publique sur le projet de Décret relatif à la modification du code de l'environnement, consécutive à la parution du règlement (CE) n° 259/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 concernant l'utilisation des phosphates et autres composés du phosphore dans les détergents textiles et les détergents pour lave-vaisselle automatiques destinés aux consommateurs, est ouverte sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie depuis le 5 septembre 2013 (fin de la consultation le 29 septembre 2009).

Le texte vise à mettre à jour le code de l'environnement français par la révision des articles R. 211-63, R. 211-64 et R. 216-8-1, lesquels intègrent les nouvelles règles instaurées par le règlement précité. L'objectif est la limitation de l'utilisation des phosphates et autres composés du phosphore dans les détergents destinés aux consommateurs afin de lutter contre d'une part, la pollution de milieux aquatiques et d'autre part, le surcoût lié au traitement des eaux usées en station.

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/decret-limitation-phosphates-et-a70.html>

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1-projet-decret-detergent-modif-code-environnement.pdf>

- **Mise à jour de la rubrique " l'essentiel sur les ressources en eaux "**

Le site web " Observation et statistiques " du service statistique du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à mis à jour la rubrique intitulée " L'essentiel sur l'environnement " dont le thème est : les ressources en eau.

Cette rubrique permet d'accéder aux informations les plus pertinentes sur l'eau et ses ressources en parcourant divers sujets comme notamment :

- La pluie efficace
- Les eaux de surface
- Les eaux souterraines
- Les prélèvements d'eau par usage et par ressource
- L'évolution des prélèvements d'eau
- La répartition géographique des prélèvements d'eau
- La gestion de la sécheresse

Riche de ses explications exhaustives et de ses nombreux graphiques ou cartes, l'ensemble des documents proposés favorise, par une approche comparative sur la longue durée, une meilleure compréhension de l'évolution de la richesse en eau disponible sur le territoire français.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/s/ressources-eau.html>

- **Proposition de loi pour un droit opposable à l'eau potable**

Le 18 septembre 2013, Jean GLAVANY et plusieurs autres députés de divers courants politiques ont déposé une proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement.

Cette proposition a été élaborée avec le concours de nombreuses associations humanitaires, caritatives et environnementales. L'objectif est de conformer le droit français aux engagements pris à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010 et à la déclaration de Rio en 2012. Il est aussi question de faire du droit à l'eau et à l'assainissement " un droit de l'homme opposable dans le cadre juridique français ".

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/droit_eau_potable_assainissement.asp